

Date de transmission de l'acte: 13/06/2024 Date de reception de l'AR: 13/06/2024 012-211200571-DE_2024_052-DE

AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 12 juin 2024

Michel, Présents: COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL Françoi DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy					
FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe, ISNARD Claude Absents: Excusés: LAGARDE Clarisse Représentés: GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie					
			Secrétaire : DRULHE Aurélie		
			Date de la convocation : 07 juin 2024	4 Effectif du conseil: 14	

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UN CONTRAT DE LOCATION TEMPORAIRE POUR LE MEDECIN REMPLACANT

Vu l'absence de médecin généraliste sur notre commune depuis plus de deux mois, Monsieur le Maire indique qu'un médecin remplaçant pourra venir faire deux permanences du 17 au 28/06/2024 et du 15 au 19/07/2024. Il propose que la commune prenne en charge l'hébergement par la signature de deux contrats de location avec Gîte de France, pour un montant total de 1 105.24 euros, soit :

- Du 17 au 28/06/2024 : 710.72 euros
- Du 15 au 19/07/2024 : 394.52 euros

Considérant le réel besoin de médecin généraliste sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour dont 1 par procuration, 1 contre (Jean-Marc CANIVENQ), 4 abstentions (Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET, Claude ISNARD, Jimmy SOULIE),

DECIDE

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location,
- Prévoir les crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

DRULHE Aurélie (Secrétaire de séance)